PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCPPAT - BPP

AMSDENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête préalable à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques de la zone industrielle et portuaire de Petit Couronne

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Normandie

Il sera procédé du mardi 30 octobre 2018 à 9 heures au jeudi 29 novembre 2018 à 19 heures, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques de la zone industrielle et portuaire de Petit Couronne présenté par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

Le PPRT de la zone industrielle et portuaire de Petit Couronne a pour objet de délimiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans les établissements classés SEVESO seuil haut et à l'extérieur des limites de ces sites.

Les établissements concernés par ce PPRT sont BUTAGAZ et D.R.P.C à Petit Couronne.

Ce plan a pour objectif de définir des règles d'urbanisation autour de ces établissements en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques décrits dans les études de dangers et des mesures de prévention mises en œuvre.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Petit-Couronne, siège de l'enquête, Grand Couronne, Val de la Haye et Oissel.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du plan de prévention des risques technologiques est la préfète du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies des communes précitées où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Monsieur Bernard Mignot, chef d'agence travaux publics retraité, a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Pierre Ferraud, directeur de projets retraité, et Madame Pascale Bogaert, formatrice en informatique, ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête.

Un ou plusieurs membres de la commission assureront six permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

Petit-Couronne (mairie): les mardi 30 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures et jeudi 29 novembre 2018 de 16 heures à 19 heures ; Grand-Couronne (mairie): le jeudi 15 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures ; Val-de-la-Haye (mairie): les jeudi 8 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures et mardi 20 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures ; Oissel (mairie): le samedi 3 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures.

Les observations et propositions seront consignées sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies au public.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au président de la commission d'enquête, à la mairie de Petit-Couronne - 15 Rue de la République, 76650 Petit-Couronne, ou par voie électronique à l'adresse suivante : contact@ville-petit-couronne.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Le dossier est consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement de Normandie (www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/lespprt-r638.html).

Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès de Mme Weynachter - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (02 32 91 97 60)

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du président de la commission d'enquête dans les mairies précitées et à la préfecture (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes concernées.